



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

No de résolution
ou annotation

À la séance ordinaire du 3 août 2020 ajournée
au 17 août 2020 tenue à huis clos.

Étaient présents :

La mairesse suppléante: Mme Estelle Muzzi

les conseillères et Mme Sylvie Faille
les conseillers : M. André Lafrance

Téléconférence : Mme Vicky Landry Bergeron
 M. Denis Robert
 M. Daniel Garceau

Absent : M. Robert Duteau, maire

formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante.

Aussi présente, la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet

Pensée

RÉSOLUTION 2020-201

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020 ajourné au 17 août 2020 en ajoutant les points suivants : 6.j) : Octroi du contrat d'asphaltage, 11.c) Piste cyclable et 11.d) Parc Safari.

RÉSOLUTION 2020-202

CONSIDÉRANT la demande à portée collective (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) déposée par la MRC des Jardins-de-Napierville à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet de négociations auprès des différents représentants concernés, soit l'UPA, les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville et la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'un consensus a été établi sur le résultat de ladite demande;

CONSIDÉRANT que la Commission a déposé son orientation préliminaire au dossier numéro 383503 et 413867 et que, pour rendre une décision, elle doit obtenir notamment l'acceptation de la MRC, des municipalités concernées et de l'UPA;

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle accepte l'orientation préliminaire (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) dossier numéro 383503 et 413867 telle que déposée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 8 juillet 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-203

Nom du soumissionnaire	Option 1 sans taxes (Chemin Cristal)	Option 2 sans taxes (Chemin Noël)	Option 3 sans taxes (Montée Murray)	Option 4 sans taxes (3 rues)	Tonne métrique sans taxes	Total avec taxes
MSA Infrastructure	121 044.00	238 392.00	120 120.00	473 088.00	128.00	543 932.93
Entreprise Michaudville	115 620.12	221 760.00	115 620.12	436 312.80	118.05	501 650.64
Pavage Ceka	111 508.32	218 599.92	113 596.56	405 340.32	109.67	466 040.04
Construction Techroc	84 770.00	169 554.00	84 777.00	339 108.00	91.75	389 889.42
Eurovia	105 391.44	173 453.28	105 160.44	356 664.00	96.50	410 074.43

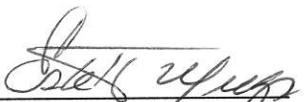
Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit octroyé le mandat d'asphaltage pour trois (3) chemins soient : chemin Cristal, chemin Noël et montée Murray pour un montant de 389 889.42\$, taxes incluses, tel que soumis par l'entrepreneur Construction Techroc Inc. le 14 août 2020.

RÉSOLUTION 2020-204

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit demandé à la MRC des Jardins-de-Napierville que soit identifiée la piste cyclable, de la même façon que la MRC du Haut-Richelieu, que le kilométrage soit marqué à tous les .05 km pour information rapide en cas d'urgence.

Point 11.d) de l'ordre du jour, il n'y a aucune résolution mais une lettre sera envoyée à M. Ranger, propriétaire du Parc Safari pour l'identification du Parc sur l'autoroute 15 en direction sud.

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit levée la séance du 3 août ajournée au 17 août 2020.


Mme Estelle Muzzi
Mairesse suppléante


Mme Jocelyne Blanchet
Directrice générale, secrétaire-trésorière